

LE « OUI » DE MARIE ET NOTRE « CONSENTEMENT »

Le 25 mars, les chrétiens fêtaient l'Annonciation de la Vierge Marie. L'ange lui dit qu'elle deviendra la Mère du Sauveur. Elle hésite. Elle s'inquiète. Mais elle y consent. Et nous ? Comment consentir à ce quotidien de « reclus », alors que nous ne l'avons pas choisi, et que le Conseil des experts scientifiques préconise de le prolonger jusqu'à début mai ?

Face à une catastrophe sanitaire inégalée, le *consentement global* de la société française a été en fait largement *présumé*. « Nous n'avions pas le choix ! » ont dit les uns. « Nous n'avions pas le temps ! » ont plaidé les autres. Mais les premières tensions fortes, significativement dans les prisons, où le coronavirus risque de faire des ravages, montrent les limites de ces discours.

Certes, les Français ne sont pas disciplinés. Mais ils ne sont pas non plus dupes des restrictions des libertés publiques actuelles. Or, la façon dont on leur a répété sur tous les tons qu'on agirait « en toute transparence », avait de quoi éveiller des soupçons.

Pour obtenir une adhésion plus grande, un effort de pédagogie s'imposerait désormais. Un *consentement libre et éclairé*, autant au plan sanitaire que politique, suppose d'être valablement tenu au courant et associé largement, pour autoriser (ou refuser) certaines orientations.

Hélas, nous ne sommes plus en situation de pouvoir discuter facilement. Des procédures d'exception nous ont plongé dans un *défaut de consentement* : plus de réciprocité, plus d'égalité, inégalité des moyens, recours à la contrainte, durcissement des dérogations. Le contrat social moderne – droit au travail, à la libre circulation, etc...- est suspendu « jusqu'à nouvel ordre ».

L'évocation d'un risque d'effondrement était-elle légitime ? Un *consentement tacite* - « *qui ne dit mot consent* » - était-il suffisant ? Le « bon sens » tente de le justifier : nous avons donné notre assentiment pour permettre aux représentants de l'Etat d'assumer des décisions nécessaires.

Toutefois, comment déjouer les hésitations, les injonctions paradoxales, les séductions – et éventuellement l'arbitraire – qui peuvent s'y nicher ? Surtout : comment percevoir plus clairement que consentement n'est en fait pas une construction purement immanente ? En effet, le consentement n'est pas que le fruit d'une délibération aboutissant à un acquiescement. Il est une tentative d'unification du monde. Pour leur part, les chrétiens l'ont compris, notamment dans la fête de l'Annonciation.

En fait, comme acte de liberté, le consentement renvoie à des convictions ultimes. Il ne traduit pas que notre responsabilité. Il est plutôt une « déprise ». Celle-ci s'opère dans la fragilité d'une énonciation. Elle reconnaît la part d'ambiguïté, d'incertitude dans toute décision. Sinon, en réalité, comme l'a bien montré la philosophe Hannah Arendt, les personnes ne donnent jamais qu'une « sorte de consentement ».

Prenons garde que « l'état d'urgence sanitaire » ne devienne pas un « coup d'Etat technologique » de la société de la « surveillance globale » (E. Sadin). Nous voulons d'abord vaincre les périls et reconstruire notre humanité. Rien de moins. Rien de plus.

Jean-François PETIT aa

Le 26 mars 2020